

Décision

Générale

colonial

Décision n° 654 du 2 juin 1961 :

n° 654

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 juin 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Madame Geneviève Saintol, secrétaire-sténo-dactylographe, est autorisée à effectuer des heures supplémentaires dans la limite fixée par l'arrêté n° 1372 du 12 novembre 1953 susvisé, et exclusivement pour les besoins du Service de l'Information. La présente décision aura effet pour la période du premier semestre 1961.